

Le vingt-cinq septembre deux mille vingt-trois, à 18h30, le Conseil municipal s'est réuni en Mairie de Modane en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Claude RAFFIN, Maire.

Membres présents : Jean-Claude RAFFIN - Yann CHABOISSIER - Erica SANDFORD - Thierry THEOLIER - Humberto FERNANDES - Christian SIMON - Daniel LOGER - Christa BALZER - Jean-Michel OSTORERO - Cornelia THEOLIER - Stéphanie KUSZINSKI - Bruno COBUS - Stéphanie LEFOULON - Hakan TAT - Katia VIOLLEAU

Absents : Laurence PETINOT-GAGNIERE - Christophe CHAUVETON - Ludovic TISSIER

Procurations : Géraldine BOTTE à Erica SANDFORD - Gabrielle GINDRE à Yann CHABOISSIER - Natacha BRENIER à Humberto FERNANDES - Laure MAURETTE à Stéphanie KUSZINSKI - Véronique VISE à Katia VIOLLEAU

Conseillers en exercice : 23

Quorum : 12

Présents : 15

Pouvoirs : 5

Votants : 20

Madame Stéphanie KUSZINSKI a été élue secrétaire

Délibération N°2023/09/02

OBJET : Travaux d'éclairage public rue de La Touvière : demande de participation financière au Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie (SDES)

Le rapporteur : Monsieur Daniel LOGER, conseiller délégué à la sécurité et aux biens communaux

Depuis le budget 2020, la commune de Modane s'est engagée à réaliser et à financer des travaux de renouvellement de l'éclairage public afin de le rendre plus performant énergétiquement.

Pour le financement de ces travaux, elle a l'opportunité de solliciter une aide financière auprès du SDES, octroyée par équipement installé, et majorée dans le cas où la collectivité s'engage à rétrocéder au SDES les Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) associés aux travaux et à signer la convention afférente.

Le montant total prévisionnel des travaux s'élève à la somme de huit-mille six cent trente-deux euros hors taxes (8 632 € HT) et se répartit selon le détail ci-dessous :

| | Nb luminaires | Coût HT des travaux |
|------------------------------|---------------|---------------------|
| Rue de la Touvière | 18 | 8 632 € |
| TOTAL HT | | 8 632 € |
| TOTAL TTC | | 10 320 € |
| Financement | | |
| Participation SDES | | 4 060 € |
| Autofinancement communal TTC | | 6 260 € |

En fonction de ces éléments, il vous est proposé de bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus et sollicite l'aide financière du SDES.
- **S'engage** à ne pas commencer les travaux avant la notification de décision d'attribution de la participation financière du SDES.
- **S'engage** à réaliser les travaux dans un délai d'un an à compter de la date de notification de l'attribution de la participation du SDES.

- **S'engage** à rétrocéder au SDES les CEE associés aux travaux et à signer la convention afférente.

Modane, le 25 septembre 2023.

La Secrétaire de séance,



Stéphanie KUSZINSKI



Le Maire,



Jean-Claude RAFFIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- A compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai